

ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

G/SPS/N/KOR/318/Add.1
11 juin 2009

(09-2823)

Comité des mesures sanitaires et phytosanitaires

Original: anglais

NOTIFICATION DE MESURES D'URGENCE

Addendum

La communication ci-après, reçue le 4 juin 2009, est distribuée à la demande de la délégation de la République de Corée.

Retrait de mesures d'urgence destinées à prévenir l'introduction du nématode du pin (*Bursaphelenchus xylophilus*)

Le Service national de quarantaine phytosanitaire du Ministère de l'alimentation, de l'agriculture, des forêts et de la pêche (MIFAFF) annonce le retrait des mesures d'urgence visant le matériel de pépinière et les ouvrages en bois de *Pinus* spp., *Larix* spp. et *Cedrus* spp. en provenance d'Espagne (Estrémadure, Galice, Castille-León et Andalousie) destinées à prévenir l'introduction du nématode du pin (*Bursaphelenchus xylophilus*).

Le présent addendum concerne:

- Une modification de la date limite pour la présentation des observations
- La modification du contenu et/ou du champ d'application d'un projet de réglementation déjà notifié
- Le retrait d'une réglementation projetée
- Une modification de la période d'application d'une mesure
- Autres: Retrait des mesures d'urgence susmentionnées

Organisme ou autorité désigné pour traiter les observations: autorité nationale responsable des notifications, point d'information national. Adresse, numéro de fax et adresse électronique (s'il y a lieu) d'un autre organisme:

National Plant Quarantine Service/MIFAFF
#433-1, Anyang 6-dong, Anyang
Kyonggi-do, 430-016 (Corée)
Téléphone: +(82 31) 420 7665
Fax: +(82 31) 420 7605
Courrier électronique: npqs@npqs.go.kr

Entité auprès de laquelle le texte peut être obtenu: autorité nationale responsable des notifications, point d'information national. Adresse, numéro de fax et adresse électronique (s'il y a lieu) d'un autre organisme: